

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 39/1948 (1948)

Artikel: Genève
Autor: Grandjean, Henri
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-113547>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Genève

Enseignements primaire et secondaire

La forte natalité des années de guerre et l'augmentation de la population du canton, qui vient de dépasser 200 000 habitants, provoquent un afflux d'élèves dans les classes enfantines — facultatives — et dans les degrés inférieurs — obligatoires — de l'école primaire. Ces forts effectifs posent des problèmes difficiles à résoudre aux autorités scolaires : il ne suffit pas de faire les plans de nouveaux bâtiments, il faut pouvoir les construire. Les matériaux et la main-d'œuvre sont attribués de préférence à la construction de nouveaux immeubles locatifs dont le besoin est urgent. L'école doit se contenter de solutions provisoires en attendant. Aussi presque partout les enfants de 4 ans ne sont plus admis dans les classes enfantines, réservées à ceux de 5 ans. Pour l'an prochain, nous envisageons même d'organiser des classes à demi-temps à l'école enfantine.

Le problème du recrutement du personnel s'est aussi posé. Pour l'enseignement primaire proprement dit, les inscriptions aux concours d'admission aux études pédagogiques sont suffisantes pour les hommes. Par contre, les jeunes filles sont plus réticentes, bien que leurs traitements soient identiques à ceux des hommes (5200 francs au début, 7600 francs après 12 ans, plus le 60 % d'allocation de vie chère). La situation est plus grave pour l'enseignement enfantin où les traitements sont de 4800 à 6000 francs, plus le 60 %. Une propagande spéciale a été entreprise dans les classes de maturité de l'Ecole supérieure des jeunes filles ; des visites d'écoles enfantines et primaires ont été organisées. Le résultat prouve que ces efforts n'ont pas été vains : le nombre des candidats inscrits aux prochains concours a augmenté. On sent qu'il suffirait d'un fléchissement dans la prospérité économique du pays pour que le recrutement devienne très satisfaisant. On pourrait alors mettre fin à la situation anormale qui nous force à désigner comme titulaire provisoire de classe des suppléants qui n'ont pas la formation des membres réguliers de notre corps enseignant.

De nouveaux manuels sont en préparation. Le bon à tirer vient d'être donné pour deux d'entre eux : un livre de lectures et un ouvrage d'instruction civique. Le livre de lectures sera destiné aux septières années. Il est conçu selon une nouvelle formule. Il paraîtra en fascicules qui seront remis au fur et à mesure aux élèves. Ainsi cet ouvrage ne sera pas tout de suite défloré par une lecture rapide à domicile ; ses diverses parties garderont — quelque temps au moins — l'attrait de la nouveauté.

Le manuel d'instruction civique, œuvre de MM. Duchemin et Ruchon, est rédigé dans l'esprit qui préside aux examens de recrues et qui a fait ses preuves. Il part d'exemples concrets, exposés en détail et sur lesquels les élèves seront appelés à discuter. Ensuite seulement on conclut par des notions générales. L'enseignement de l'éducation nationale, si abstraite et rebutante pour des jeunes élèves, ne pourra que gagner par cette méthode nouvelle. Le manuel sera donné aux élèves en septième année primaire. Ils le garderont. Ils auront l'occasion de s'en servir pendant toute la suite de leurs études, aussi bien dans les classes secondaires inférieures ou supérieures que dans les cours complémentaires à l'apprentissage, chaque fois qu'un événement politique en justifiera l'emploi.

* * *

Les épreuves d'orientation scolaire, dont j'ai parlé dans la chronique précédente, ont été continuées. Cette fois, trois degrés scolaires les ont subies : le sixième (avant le passage au Collège latin pour les garçons), le septième — qui marque le choix principal entre les diverses écoles secondaires et les classes primaires de fin de scolarité — et le huitième. Un grand nombre de classes secondaires ont ainsi pris part à cette expérience : les septièmes du Collège, les sixièmes du Collège et de l'Ecole supérieure des jeunes filles, les premières du Collège moderne et de l'Ecole professionnelle et ménagère. Au total 4830 élèves, soit trois classes d'âge, ont fait les épreuves scolaires de français, d'arithmétique, d'histoire, et les épreuves psychologiques. La préparation des questions, l'organisation des séances, l'établissement des barèmes de correction et la correction des feuilles, les relevés des notes, l'établissement des percentiles... ont nécessité un travail considérable et des centaines d'heures de travaux d'équipe. Les parents ont eu connaissance du rang de leur enfant sur cent élèves pour les quatre séries d'épreuves. Pour les garçons de sixième et les jeunes filles de septième, on a pu faire plus et leur dire : les résultats des tests indiquent que l'élève pourrait suivre avec succès des études ultérieures dans tous les domaines, ou il est doué spécialement pour les études littéraires, ou il pourra réussir dans les études scientifiques ou techniques. C'est dire que peu à peu le but de l'expérience se précise : orienter les élèves pour les études ou les carrières pour lesquelles ils semblent avoir le plus de chance de réussite. En même temps, vérifier si la sélection faite antérieurement, au moyen des seuls résultats scolaires, était bonne. Dans la très grande majorité des cas, la sélection traditionnelle l'était. Les élèves de telle école secondaire sont bien les meilleurs, ceux de tel autre établissement les plus faibles. Autrement dit, la sélection ancienne s'est faite non pas d'après des critères sociaux et selon la fortune des parents, mais bien

d'après les capacités des élèves. Un essai intéressant a aussi été tenté : quelques instituteurs primaires ont été priés de désigner parmi leurs élèves ceux qui leur semblent aptes à entreprendre telles ou telles études. Dans tous les cas, sur une centaine — sauf deux — le jugement de l'instituteur a correspondu à l'avis du psychologue. Cette vérification est encourageante ; elle permettra de poser les bases d'une procédure de sélection qui fera largement appel aux maîtres et n'exigera pas un appareil lourd et compliqué d'examens psychologiques collectifs.

Les épreuves ne sont pas le seul moyen d'orientation mis à disposition des élèves, les cas spéciaux peuvent être soumis aux examens psychotechniques ou d'orientation professionnelle de l'Institut de M. Heinis ou de l'Institut des sciences de l'éducation, pour ne citer que les instituts subventionnés ou officiels. Les garçons du Collège moderne ou de l'école primaire du Grütli ont leurs ateliers à l'école même, dans lesquels leurs aptitudes peuvent se révéler. Un atelier nouveau, pour le fer, vient d'être ouvert au Collège moderne. En outre, par groupes de huit, les élèves passent quatre heures par semaine pendant deux mois dans les ateliers de maçonnerie et de ferblanterie de l'école des arts et métiers.

* * *

Mil neuf cent quarante-huit est une année d'anniversaires, grands ou petits.

En vue de la célébration du centenaire de la Constitution fédérale de 1848 dans les écoles, M. le conseiller d'Etat Albert Picot, chef du Département de l'Instruction publique, a réuni deux conférences générales du corps enseignant ; la première pour l'enseignement secondaire, la seconde pour le personnel primaire et enfantin. Il a développé l'histoire de la Confédération de 1798 à 1848 et fait la genèse de la Constitution, montré ses caractéristiques principales et tous les progrès qu'elle a réalisés ou permis de réaliser sur l'état antérieur.

Le 200^e anniversaire de la fondation de l'Ecole des beaux-arts a été célébré par une série de manifestations : le 3 avril, au cours d'une séance à l'aula de l'Université, M. le conseiller fédéral Ph. Etter, chef du Département de l'intérieur, M. le conseiller d'Etat A. Picot et M. Albert Dupraz, directeur de l'Ecole des arts et métiers (dont l'Ecole des Beaux-Arts est une section) prononcèrent des allocutions. Le même jour eut lieu au Musée Rath le vernissage d'une exposition ouverte par M. G. Haberjahn, doyen de l'Ecole des Beaux-Arts, des Arts industriels et de l'Ecole normale de dessin. Cette exposition se composait de plusieurs parties : l'une montrait les documents ; une autre, les œuvres des maîtres anciens et actuels de l'école ; une troisième, celles des anciens

élèves qui remportèrent les premiers prix dans les concours fédéraux, cantonaux, municipaux ou de la Société des Arts ; enfin, les travaux des élèves actuels de l'Ecole des Beaux-Arts et des Arts industriels et de l'Ecole normale de dessin. Cette exposition, qui comprenait la plupart des artistes suisses des deux derniers siècles, a remporté auprès des nombreux visiteurs suisses et étrangers un succès complet. Un catalogue, richement illustré, dû à M. Haberjahn, résume toute l'histoire de l'enseignement artistique à Genève. Enfin, les 22 et 24 juin, les élèves jouèrent au Grand Théâtre, *Protée*, drame satyrique de Paul Claudel, musique de Darius Milhaud, dans une orchestration nouvelle de Jean Binet. Tous les ateliers ont collaboré à cette représentation : décorateurs sculpteurs, peintres, ensembliers, émailleurs, bijoutiers, dessinateurs de mode. Le maître Paul Claudel et S.E. M. Hoppenot, ambassadeur de France à Berne, honoraient de leur présence la première dont le succès fut éclatant.

L'Ecole professionnelle et ménagère célébra un plus modeste anniversaire, son cinquantenaire, par une exposition des travaux d'élèves, un spectacle fort gentiment présenté, tous les costumes ayant été faits à l'école.

L'Ecole supérieure de commerce marqua sa soixantième année par une matinée et un banquet, organisés par l'Association des anciens élèves.

Cette même école a inauguré, le 17 mai, en présence des représentants de l'Uruguay en Suisse, le buste du général J. J. Artigas, dont j'ai parlé l'an dernier.

Enfin, les Cours industriels du soir, subventionnés par l'Etat et par la Confédération, ont commémoré le vingtième anniversaire de leur fondation.

Enseignement supérieur

Deux mille trois cent dix-huit étudiants parmi lesquels trois cent-six Américains du Nord (vétérans, étudiants de Smith College et de l'Université de Delaware), cent douze Palestiniens, soixante et onze Français, soixante-huit Iraniens, etc., tel était l'effectif au semestre d'hiver 1948. Chaque semestre des demandes d'immatriculation doivent être refusées faute de place.

Les ressources augmentent. Quelques prix nouveaux ont été créés. Le syndicat suisse de la chimie a donné 92 000 francs pour faciliter des travaux. Le fonds général a atteint de son côté 450 000 francs. L'Etat a acquis, pour la faculté des lettres, la bibliothèque de feu le professeur Charles Bally.

L'Institut des sciences de l'éducation, qui n'était lié à l'Etat que par une convention, est devenu une institution officielle, qui fait entièrement partie de l'Université. Les règlements qui le concernent ont été adoptés, ainsi que ceux de l'Institut d'études

slaves. Un institut d'administration maritime vient d'être créé à la faculté des sciences économiques et sociales. Son rôle est de former les agents commerciaux de la marine, qui outre leurs semestres universitaires devront faire un stage à bord de vaisseaux. Cet institut est le premier du genre en Europe.

Signalons encore que l'« Aluminium limited » a fondé à Genève un centre d'études industrielles privé, qui a fait appel à plusieurs de nos professeurs. Ce centre, dont les élèves sont des gradués d'universités, les perfectionne pour des postes dans l'industrie.

Au cours de l'année, plusieurs professeurs sont décédés ; parmi eux, trois professeurs honoraires ; ce sont : M. Alfred Lendner, le 4 janvier 1948, honoraire depuis 1939, qui avait enseigné la pharmacognosie pendant trente-trois ans. M. Pierre Besse, le 3 mai 1948, qui avait quitté en 1947 sa chaire de diététique, de physiothérapie, d'hydrologie et de climatologie médicales. M. John Gaillard, le 28 mai 1948 ; il avait occupé la chaire de théologie pratique et morale de 1915 à 1937.

Des membres du corps professoral en activité ont aussi été enlevés à l'Université. Le 25 août 1947 décédait M. André Oltramare, professeur de langue et littérature latines. M. Oltramare avait été maître au Collège, conseiller d'Etat, conseiller national, doyen de la faculté des lettres. Aussi bien en sa qualité d'homme politique que de magistrat ou de pédagogue, M. Oltramare a joué un rôle de premier plan. Les milieux de l'enseignement n'oublieront pas qu'il fut non seulement un admirable professeur de latin, mais aussi l'initiateur de la fondation « Pour l'Avenir », qui accorde des bourses d'études à des élèves méritants, et le créateur des cours de moniteurs pour homes de l'après-guerre. Le 7 janvier 1948, la mort enlevait le Dr Charles Martin du Pan, chargé de cours d'orthopédie infantile depuis 1938. Enfin, le 26 mars 1948, décédait M. Elie Le Coultré, ancien doyen du Technicum, section de l'Ecole des arts et métiers, professeur d'électrotechnique dans cette école. A ce titre, il avait été nommé chargé de cours à l'Université en 1940, afin que les étudiants puissent profiter des installations du laboratoire d'électricité de l'Ecole des arts et métiers.

Trois démissions ont été enregistrées. M. Augustin Lombard, chargé de cours et chef de travaux de géologie, a été appelé à la chaire de géologie de l'Université de Bruxelles. M. Edgar Milhaud, nommé professeur ordinaire d'économie politique et d'économie publique le 2 juillet 1902, a atteint la limite d'âge après quarante-six ans d'un fécond enseignement. De 1915 à 1918, il avait été doyen de la faculté des sciences économiques et sociales, qui venait d'être créée. L'œuvre scientifique de M. Milhaud est considérable. Au cours de sa dernière leçon et d'un dîner organisé en son honneur, M. Milhaud a exprimé avec éloquence sa certitude que les principes de sécurité et de paix triompheraient dans le monde. M. Jean Weigle, professeur ordinaire de physique

expérimentale, va travailler aux Etats-Unis. A titre de professeur honoraire et de membre du comité directeur de l'Institut de physique, il continuera à s'occuper de l'enseignement de la physique à Genève.

Le corps professoral a été complété par plusieurs nominations. A la faculté des sciences, M. André Ammann, D^r ès sciences mathématiques, a été nommé professeur extraordinaire d'algèbre. Le Conseil d'Etat a attendu qu'il ait vingt ans pour le désigner ; M. Ammann avait révélé ses dons mathématiques dès la cinquième année du Collège. M. Antoine van der Wyk est chargé d'un cours de chimie des colloïdes, M. Jean Deshusses, de celui d'analyse des denrées alimentaires.

A la faculté des lettres, M. Paul Collart a été nommé professeur extraordinaire d'histoire romaine et de sciences auxiliaires. Il reprend une partie de l'enseignement — celui d'histoire — qui avait été confié à M. André Oltramare après le départ de M. Ch. Seitz. La chaire de philologie romane, qui avait été divisée entre plusieurs professeurs après la démission du professeur Muret, a été reconstituée et confiée à M. André Burger, professeur ordinaire. La suppléance des cours de latin a été assurée par M^{lle} Esther Bréguet et M. Robert Godel, tous deux maîtres secondaires. M. Sven Stelling-Michaud, professeur d'histoire moderne, a eu un congé d'une année ; MM. Henri Naef et Paul Geisendorf l'ont suppléé. M. Marcel Reymond, professeur de littérature française, a été partiellement suppléé au semestre d'été par MM. Charles Fournet et Henri Morier, maîtres secondaires. M. Charles Maystre a été nommé chargé de cours d'égyptologie. Ce dernier a repris aussi, avec M. François Pache, la direction des cours de vacances, à laquelle M. Collart a renoncé.

A la faculté des sciences économiques et sociales, à la suite de la démission de M. Edgar Milhaud, M. Jacques L'Huillier a été nommé professeur ordinaire d'économie politique et M. Louis Comisetti, chargé de cours d'économie publique. La création de l'Institut d'administration maritime fait désigner trois chargés de cours : M. Olivier de Ferron, pour l'économie maritime, M. Jean Lacour, pour le droit des transports. et M. Auguste-Reynald Werner, pour le droit maritime.

A la faculté de médecine, M. Pierre Favarger a succédé à M. Leuthardt, avec le titre de professeur extraordinaire de chimie physiologique. M. Robert Montant a été nommé professeur extraordinaire de chirurgie générale et de chirurgie opératoire et M. René Patry, de polyclinique chirurgicale. Ces deux professeurs ont suppléé, au semestre d'été, M. Albert Jentzer, professeur ordinaire de clinique chirurgicale, en voyage d'études aux Etats-Unis. M. Jean-Aimé Baumann a remplacé, en qualité de professeur extraordinaire d'anatomie normale, son maître, M. Jean-Amédée Weber. M. Werner Jadassohn, professeur extraordinaire

de dermatologie et de syphiligraphie, a été promu à l'ordinaire. M. Georges Voluter a remplacé pour le cours de radiologie dentaire M. le professeur René Gilbert.

A l'Ecole d'architecture, M. Adrien Taponnier a été nommé professeur de construction, M. Louis Villard, chargé de cours d'acoustique, M. Nicolas Betchov, chargé de cours d'hygiène.

Le rattachement à l'Université de l'Institut des sciences de l'éducation a amené la désignation de M. le professeur Jean Piaget et de M. Robert Dottrens, chargé de cours, comme codirecteurs de l'Institut. M^{me} Bärbel Inhelder y a été nommée professeur de psychologie de l'enfant, M. André Rey, professeur de psychologie appliquée, M. Marc Lamercier, de psycho-motricité, et M. Pedro Rossello, d'éducation comparée. M^{me} Marguerite Loosli-Usteri a été nommée chargé de cours de protection de l'enfance, M^{me} Germaine Duparc, chargé de cours de pédagogie et de psychologie de la petite enfance, M. Samuel Roller, chargé de cours de pédagogie expérimentale (rendement scolaire).

M. Paul-Edmond Martin est arrivé au terme de son rectorat le 15 juillet ; M. Georges Tiercy lui succède pour deux ans. M. Battelli est remplacé par M. Liebeskind au décanat de la faculté de droit et M. Georges Bickel, par M. F. Naville, à celui de la faculté de médecine.

Cette énumération ne donne qu'une idée bien imparfaite de la vie universitaire Il faudrait pouvoir parler des conférences données par les professeurs étrangers, des voyages de nos professeurs, des réunions et des congrès auxquels l'Université a participé ou qu'elle a organisés. Les activités des étudiants sont à relever : un nouveau journal, *La Cité universitaire*, sert d'organe de l'association générale des étudiants. Ceux-ci payent une nouvelle cotisation d'entr'aide en faveur des réfugiés et émigrants surtout. Leurs démarches pour la création d'un restaurant universitaire n'ont malheureusement pas encore abouti.

Conférences internationales

Il ne saurait être question de parler des très nombreuses conférences qui ont lieu à Genève et dont plusieurs éveillent des échos dans les milieux scolaires genevois.

Sinalons-en cependant deux.

La onzième Conférence internationale de l'instruction publique, convoquée conjointement par le Bureau international d'éducation et par l'UNESCO, a eu lieu à Genève à fin juin.

Les objets à l'ordre du jour étaient l'enseignement de l'écriture, les psychologues scolaires, l'enseignement de l'organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées ; on a célébré la mémoire de Marc-Antoine Jullien, père de l'éducation

comparée. Comme d'habitude, les diverses délégations gouvernementales ont présenté un rapport sur le mouvement éducatif dans leur pays.

Du 15 au 21 mai 1948, une conférence d'un caractère nouveau s'est tenue au Palais des Nations à Genève. Le conseil économique et social des Nations Unies a accordé le statut consultatif à une série d'organisations internationales non gouvernementales. Ces organisations avaient été invitées à envoyer des délégués à trois conférences. Parmi elles figurent la Fédération internationale des professeurs de l'enseignement secondaire, dont le « Gymnasiallehrerverein » suisse fait partie. L'auteur de la présente chronique avait été chargé de la représenter. On trouve aussi parmi les cinquante-quatre organisations ayant le statut consultatif la « World Organisation of the Teaching Profession », qui était représentée par M. F. L. Sack. D'autres associations internationales, qui n'ont pas ce statut, étaient aussi invitées à une partie des conférences. Il est impossible de résumer en quelques lignes les débats et les exposés faits par des fonctionnaires des Nations Unies. L'essentiel à relever est que les Nations Unies éprouvent le besoin de s'appuyer sur une opinion publique éclairée, qu'elles pensent la trouver dans des organisations internationales privées, qu'elles désirent savoir comment elles peuvent les consulter ou les informer. Un comité a été constitué, qui continuera à étudier les moyens d'atteindre ce but. Une des commissions s'est occupée de l'éducation : celle-ci a pris diverses résolutions. L'une émet le vœu qu'on enseigne dans les écoles quels sont le but et l'activité des Nations Unies et de leurs institutions spécialisées, au même titre qu'on enseigne l'instruction civique. Une documentation sera préparée. Une autre résolution concerne les camps de jeunesse, la correspondance interscolaire, comme moyens de développer la compréhension internationale dès l'adolescence.

Une autre conférence, tenue au cours de la même semaine, a réuni cent douze organisations. Elle a examiné le projet de charte des droits de l'homme (droits civiques, économiques et sociaux).

HENRI GRANDJEAN.

Neuchâtel

En cette année 1948, au cours de laquelle le canton a commémoré le centenaire de la révolution du 1^{er} mars 1848 et de son émancipation définitive, il a paru indiqué au chroniqueur de présenter un court historique de l'enseignement public dans le pays de Neuchâtel.